

**SEANCE DU 23 JUIN 2010
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

De conseillers en exercice : 28

De présents : 20

De votants : 25

L'an deux mille dix, le 23 juin, à 20h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P.VERNAZOBRES J.L.LAFONT P.FIORINI G.EVANGELISTA M.GELIN J.P.DEMEREAU P.JOMAIN P.MAES J.C.ROUX P.BORDEL et MME C.BRUYAS-HERNANDEZ J.ROZE N.FAILLET S.KOROL M.DUC L.BOULAIRE L.DA CRUZ C.JOVET

Absents : MM F.PETRICIG O.SUSINI C.BEAUFILS MME C. MARCHAL G.CHOLLIER S.CELANI V.PUPIER F.ARTOLLE

Pouvoirs :

M O.SUSINI donne pouvoir à M P.FIORINI

M C.BEAUFILS donne pouvoir à M J.C.ROUX

Mme C. MARCHAL donne pouvoir à M P.VERNAZOBRES

Mme G.CHOLLIER donne pouvoir à M J.L.LAFONT

Mme V.PUPIER donne pouvoir à M F.DENISSIEUX

Madame Lydie DA CRUZ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 juin 2010, que la convocation du Conseil avait été faite le 17 juin 2010.

N° 01.06.10 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **INSTITUE** la taxe locale sur la publicité extérieure sur le territoire de la commune,
- **MAINTIENT** les tarifs de droits communs en matière de publicités et de pré enseignes quelque soit le procédé utilisé,
- **MAINTIENT** l'exonération de droit (article L 2333-7 du CGCT) pour les enseignes inférieures ou égales à 7 m²,
- **EXONERE** (article L 2333-8 du CGCT) les enseignes, hors celles scellées au sols, supérieures à 7 m² et inférieures ou égales à 12 m²,
- **EXONERE** les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain,
- **MINORE** les tarifs pour les autres types d'enseignes tels qu'ils sont exposés dans le tableau ci-dessus.

N° 02.06.10 : RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, PREND ACTE

- du rapport d'activité VEOLIA pour l'eau et pour l'assainissement et
- du rapport annuel du maire sur le prix et la qualité de l'eau potable

N° 03.06.10 : Installation classée : Société Applications et Rechargements Techniques

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, EMET un avis favorable.

N° 04.06.10 : CESSIION PARCELLE AS68

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la cession de la parcelle AS68 sur la base de 12€ le m² soit un coût total de 3 240€ et
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférant.

N° 05.06.10 : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSIION D'UNE PORTION DE PARCELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- APPROUVE le déclassement d'une portion de terrain actuellement classé dans le domaine public, correspondant à la partie ouest de l'ancienne parcelle cadastrée AV 248 pour une surface de 95 m², afin de l'intégrer dans le domaine privé communal,
- APPROUVE la cession de ce tènement sur la base de 81 € le m², sachant que l'ensemble des frais de géomètre et de notaire resteront à la charge du particulier et
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférant.

N° 06.06.10 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR DORMON – CONVENTION DE GROUPEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la convention de groupement à signer entre le SIAGP et la commune de Saint Bonnet de Mure et
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

N° 07.06.10 : PRIX DES CANTINES SCOLAIRES - Année 2010-2011

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, APPROUVE la majoration du tarif des cantines scolaires pour l'année 2010-2011 et de porter le prix d'un repas de 3,42 euros à 3,50 euros à compter du 2 septembre 2010.

N° 08.06.10 : BILAN 2009 DU DELEGATAIRE DE LA CALINERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, PREND acte du rapport annuel 2009 du délégué de « la Câlinerie ».

N° 09.06.10 : TARIFICATION DES ACTIVITES DE L'ESPACE JEUNES

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, ADOPTE une nouvelle tarification à compter du 1^{er} septembre 2010.

N° 10.06.10 : DENOMINATION DE VOIES – rue du parc Alix et rue des Alizés

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les dénominations suivantes :

- rue du Parc Alix, la rue partant du chemin de Manissieux et s'orientant à l'Ouest,
- rue des Alizés, l'antenne s'orientant à l'Est.
- parc du Petit Bourg, le parc ouvert au public situé rue Plagniard
- place André BONIN, la place publique situé à l'ouest de la Place de l'ancienne Mairie

N° 11.06.10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

